



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs reduits

Question écrite n° 2009

Texte de la question

Chaque année, des centaines d'enfants balbiniens et dranceens (Seine-Saint-Denis) sont accueillis dans des centres de vacances. Pour le plus grand nombre, c'est l'unique possibilité de partir. Soucieuse de la qualité de ces séjours, les municipalités de Bobigny et Drancy œuvrent à toujours améliorer les conditions de séjour des enfants. Dans ce cadre, le choix de privilégier l'utilisation des transports ferroviaires a prime pour assurer des conditions de confort et de sécurité. Cependant, ces dernières années, la qualité des prestations offertes par la SNCF s'est particulièrement dégradée. Au calendrier scolaire, qui contraint de diminuer la durée des séjours du mois de juillet, s'ajoutent les nouvelles dispositions de la SNCF relatives aux zones départs à tarif réduit. Ces mesures, qui vont à l'encontre du rôle du service public, entraînent une hausse considérable des tarifs (7 à 58 p. 100 selon les séjours). M. Jean-Claude Gayssot demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme les dispositions concrètes qu'il compte prendre pour qu'une politique tarifaire adaptée, répondant aux besoins des collectivités locales et des familles soit définie, pour le droit aux vacances de qualité pour les enfants.

Texte de la réponse

Selon la loi d'orientation des transports intérieurs et son cahier des charges, la SNCF a pour objet d'exploiter, d'aménager et de développer le réseau national selon les principes du service public et est tenue d'assurer l'équilibre global de son exploitation. S'agissant des voyages en groupe, elle propose des prestations adaptées aux besoins dont la rémunération doit lui permettre d'équilibrer les charges correspondantes. L'organisation des voyages en groupe fait l'objet d'un suivi permanent de la part des services du ministère de l'équipement, du transport et du tourisme et l'attention de la SNCF a été appelée sur ce dossier du fait des problèmes rencontrés par certains organisateurs de voyage en groupe pour cet été. La SNCF s'emploie actuellement à surmonter ces difficultés. Pour la préparation des voyages en groupe d'enfants ou d'adultes, la SNCF a mis en place des correspondants qualifiés permettant de répondre localement au mieux aux demandes des organisateurs. Des négociations s'effectuent de gré à gré pour les groupes supérieurs à quatre-vingt-dix-neuf personnes. Une plus grande souplesse de négociations permettra dans certains cas de consentir une réduction supplémentaire sur les tarifs commerciaux affichés pour les groupes. Les différents quotas d'accès des groupes pour tous les TGV, même les plus demandés, seront revus à la hausse en fonction du taux d'occupation de ces TGV (30 p. 100 au plus pour les TGV dits « sensibles » jusqu'à 50 p. 100 pour les moins chargés). Le ministre rappelle l'intérêt qu'il attache à ce que les groupes bénéficient de bonnes conditions de transport en train, compte tenu de l'importance de ce mode de transport pour ce type de voyage.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2009

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1546

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2727